



25-27, rue Auguste Lançon 75013 Paris • Téléphone 01 45 80 29 75 • Courriel : contact@cirquaouette.org • Site : www.cirquaouette.org
Personne à contacter : SOPHIE PAJER-HUGUET

« Découverte des arts du cirque » 4/6 ans

Dans l'univers de la petite enfance, la découverte des arts du cirque est liée avant tout à un développement morphologique et psychomoteur. Ce stage est axé sur un enseignement pluridisciplinaire : acrobatie, équilibre sur objets (boule, rouleau américain, échasses, acrobatiques), sensibilisation à l'aérien, jonglerie et jeux d'expressions orales et corporelles. Dans un contexte ludique, nous favorisons la coordination dans l'espace, nous valorisons l'imaginaire et la créativité, nous mettons l'accent sur l'effort et la concentration, l'échange et le partage. Le cirque est utilisé comme un outil qui aide l'enfant à s'épanouir et à se structurer au sein d'un groupe. En fonction de la situation sanitaire, nous proposerons soit un spectacle en fin de semaine soit des « portes ouvertes ».

DATE et HORAIRES :

Vacances d'ETE: Du lundi 19 au vendredi 23 juillet 2021 de 9h30 à 12h30.

PRIX du STAGE : 170€

Le stage aura lieu sous condition d'un minimum de 8 enfants inscrits.

15€ supplémentaires seront à verser si l'enfant n'est pas adhérent à l'association.

TENUE VESTIMENTAIRE :

L'enfant doit être habillé avec des vêtements sports (caleçon/tee-shirt pas trop ample pour qu'il ne soit pas entravé par trop de tissus) et doit être chaussé impérativement d'une paire de rythmiques/chaussons de gymnastiques. Les enfants ne doivent porter aucun bijou, les cheveux longs doivent être attachés.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Important : Le dernier délai pour s'inscrire : Une semaine avant le début du stage.

Une option d'inscription peut se faire par téléphone. Elle sera enregistrée à réception de la feuille d'inscription et du montant des arrhes fixé à un tiers du prix total du stage, **soit 57€**. Une confirmation vous sera alors adressée par courriel. Vos arrhes vous seront restituées en cas d'annulation du stage. Les parents s'engagent à régler la totalité du stage dès que les cours auront commencé.

En cas de désistement :

Plus de deux semaines avant le début du stage, les arrhes seront intégralement restituées. Moins de deux semaines avant le début du stage, 50% des arrhes seront conservées par l'organisateur, 4 jours avant le stage, l'intégralité des arrhes sera conservée.

Conditions d'assurance :

L'enfant doit être adhérent à l'association pour être titulaire de la licence/assurance fédérale qui assure en responsabilité civile et indemnisation des dommages corporels. **Il doit présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique des techniques du cirque ou une décharge médicale (à demander par mail) pour commencer le stage.**